

**Les stades des colzas sont hétérogènes mais les parcelles avancent bien. Les plus avancées approchent le stade 4 feuilles et sont donc moins sensibles aux attaques ponctuelles de limaces et d'altise. Une bonne raison de bien raisonner à la parcelle pour n'intervenir que si nécessaire et laisser ainsi les processus de régulation naturels se mettre en place. Ça ne se voit pas l'année N mais au bout de quelques années on observe que ça marche.**

### COLZA

#### Les altises au JT

A chaque stade de la culture on a tendance à focaliser sur le ravageur du moment et vous ne recevrez pas plus ou moins de messages selon que la pression des bioagresseurs est forte ou faible en plaine. En effet même si la pression est faible voire nulle, vous recevrez votre fax, votre mel, votre SMS, ou votre journal préféré traitant des sujets d'actualité, graves ou plus légers. C'est ce que l'on peut appeler l'effet JT. Tous les jours à 20 heures il y a le JT à la télé, et s'il ne s'est rien passé de grave ou de spectaculaire dans les 24 dernières heures, nous avons un fait divers à la une. Il faut donc bien analyser l'importance des informations et ce n'est pas parce que vous recevez 5 messages différents évoquant les altises, que la pression est forcément forte.

#### Le vrai risque

En vous reportant au BSV de la semaine vous pourrez observer en détail les niveaux de capture. Ils ne sont pas nuls et plutôt en hausse mais le seuil de nuisibilité altises adultes est tout de même de 80 % de pieds avec morsures et ¼ de la surface foliaire détruite de la levée au stade 3 feuilles. A ces niveaux de pression ça se voit ! donc même s'il faut être vigilant sur les plus jeunes colza, il n'y a pas de danger à faire une impasse inopportune par erreur de diagnostic. A 4 feuilles FIN du RISQUE.

#### De l'importance de ne pas systématiser ...

La résistance progresse également sur les ravageurs du colza. Un suivi TerresInovia – Syngenta permet de détecter des résistances aux pyrèthrinoides sur charançons du bourgeon terminal et altises partout sur tout le territoire. Les scientifiques s'attendent à une généralisation de la résistance si les pratiques actuelles perdurent. Ces derniers recommandent dans l'urgence de commencer par bien s'attacher à ne pas intervenir dans les situations n'ayant pas atteint les seuils de nuisibilité (comme le demande le principe de l'agriculture raisonnée). En clair une intervention n'est justifiée que si elle remet en question la viabilité de la parcelle, ce qui est finalement peu fréquent même s'il quelques attaques spectaculaires ont pu impressionner l'année passée. En cas de nécessité d'intervenir, TerresInovia conseil d'utiliser un organophosphoré seul pour préserver si possible l'efficacité des pyrèthres sur larves (Exemple : [Pyrinex ME](#) à 0,75L/ha). Compte tenu que cette intervention vise les adultes et ne contrôle pas les larves, elle doit rester exceptionnelle. Ajoutons qu'elle doit être d'autant plus exceptionnelle que les effets non intentionnels de ces produits sur les processus de régulations et la santé des utilisateurs est très importante.

#### ... à la relativisation du risque

Rappelons nous l'histoire des méligèthes. La pression de ce ravageur a augmenté au même rythme que le recours aux interventions à base de pyrèthres pour devenir un ravageur majeur de la culture. Puis les populations résistantes ont progressivement conduit les producteurs à ne plus intervenir. Les processus de régulation ont alors repris le dessus et de ravageur majeur, les méligèthes sont passées au statut de polinisateur. Un des nombreux exemples de ce que la nature peut faire pour nous si on la laisse faire à sa façon.

### **Des solutions alternatives**

La plus immédiate (pour l'an prochain !) est d'avancer les dates de semis autour du 15-20 août pour que le stade 3-4 feuilles soit atteint entre le 10 et le 20 septembre.

La plus efficace est de favoriser les processus de régulation naturels en limitant ou supprimant le recours aux insecticides surtout foliaires dans la rotation (démarche progressive sur plusieurs années).

La plus innovante, les associations colza + légumineuses sembleraient limiter les infestations.

### **Pucerons limités également**

Ce n'est pas non plus la pression pucerons qui peut justifier actuellement une intervention. Les colonisations sont ponctuelles et faibles. Vous pouvez le constater en observant le revers des plantes pour détecter leur arrivée mais les conditions climatiques actuelles sont défavorables aux vols et au développement des colonies.

### **Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mercredi 16 septembre 2015 (BSV N°31), par les conseillers Références Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : F.Dumoulin**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Chatain, A-C. Cordel, J.Dacquin, F. Dumoulin, E. Géry, H. Hémercyck, B. Schmitt, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

*La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.*